



**HAL**  
open science

# Pays émergents et droit international : l'enjeu de l'adaptation

Nicolas Pradel

► **To cite this version:**

Nicolas Pradel. Pays émergents et droit international : l'enjeu de l'adaptation. L'Observateur des Nations Unies, 2013, vol. 33 (2012-2), 1-3 (460 p.). halshs-00861017

**HAL Id: halshs-00861017**

**<https://shs.hal.science/halshs-00861017>**

Submitted on 12 Sep 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**ÉDITORIAL**

***Pays émergents et droit international : l'enjeu de l'adaptation***

*"L'accord ne s'est toujours pas fait sur l'équilibre des contributions et des avantages entre les États-Unis, l'UE, le Japon et consorts d'une part, et l'Inde, la Chine, le Brésil et consorts de l'autre. Les économies avancées font valoir que les économies émergentes ont maintenant "émergé" et devraient donc accepter un régime commercial semblable au leur. Les pays émergents font valoir qu'ils se heurtent encore à des défis redoutables en matière de développement qui exigent des flexibilités sous forme de "traitement spécial et différencié", comme nous disons à l'OMC, ou de "responsabilités communes mais différenciées" comme dans le cadre du processus concernant le climat à l'ONU. Derrière ces mots énigmatiques se trouve une question géopolitique simple : les pays émergents sont-ils des "pays riches ayant beaucoup de pauvres" ou des "pays pauvres ayant beaucoup de riches"? Tant que les deux camps ne se seront pas mis d'accord sur la réponse, le consensus continuera de se dérober dans les grandes négociations multilatérales."*

P. LAMY<sup>1</sup>

En ce début de siècle, les relations internationales connaissent des changements profonds. Les États dits "émergents" disposent d'un poids de plus en plus important sur la scène internationale. Le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud en particulier, entretiennent avec le reste du monde des relations d'un genre nouveau et leurs valeurs, tout comme leurs intérêts, peuvent parfois être très différents de ceux des pays développés.

Dans ce contexte, les règles de la gouvernance mondiale font l'objet d'une redéfinition progressive. La représentation des États, notamment au sein du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et du G-20, fait l'objet de débats parfois houleux et de nombreux domaines tels que le développement durable, la régulation financière, le commerce international et l'utilisation de nouvelles technologies exigent des solutions multilatérales nouvelles ou renouvelées dans le cadre desquelles les "pays émergents" pourraient avoir une influence déterminante.

Toutefois, si la montée en puissance des pays émergents a déjà fait l'objet de nombreuses recherches dans les domaines de l'économie et de la science

---

<sup>1</sup> P. LAMY, "Réintroduire la géopolitique dans les négociations commerciales", discours du directeur général de l'OMC prononcé le 29 janvier 2013 dans le cadre du Forum de discussion IISS-Oberoi, à Delhi (disponible sur [http://www.wto.org/french/news\\_f/spl1\\_f/spl1264\\_f.htm](http://www.wto.org/french/news_f/spl1_f/spl1264_f.htm), site consulté le 31 janvier 2013).

politique<sup>2</sup>, il existe aujourd'hui peu d'études juridiques d'ensemble<sup>3</sup> consacrées à cette question pourtant incontournable pour la compréhension des relations internationales contemporaines et de la formation du droit international au XXI<sup>e</sup> siècle.

La difficulté principale provient sans doute de l'origine économique de cette notion dont la précision demeure en réalité toute relative. En effet, l'expression "pays émergent" a pour la première fois été utilisée en 1981 par l'économiste néerlandais Antoine VAN AGTMAEL alors rattaché à la Société financière internationale de la Banque mondiale<sup>4</sup>. Les "marchés émergents" et, par extension les "pays émergents", furent à cette époque définis comme des pays en développement à fort potentiel en terme d'investissements en raison des efforts que ces derniers mettaient en œuvre afin de parvenir à un niveau de développement comparable aux États développés.

S'il n'existe pas aujourd'hui de liste officielle des "pays émergents" ni de définition communément admise de cette notion, les caractéristiques généralement attribuées à ces pays dans la littérature existante permettent d'identifier les pays émergents aux États dont le produit intérieur brut par habitant est inférieur à celui des pays développés mais dont les taux de croissance économique sont très élevés. Même si d'autres critères non économiques comme l'influence politique de ce type d'États devraient être pris en considération, on relèvera que parmi les présentations effectuées, le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud sont toujours qualifiés de "pays émergents", conformément à l'acronyme "BRICS" inventé par l'économiste américain Jim O'NEILL en 2001<sup>5</sup>.

Or, face à l'impact des pays émergents sur le droit international, il semble exister un double besoin d'adaptation. D'une part, bien évidemment, tous les États de la planète qu'ils soient développés ou en développement devront trouver sur le plan juridique les voies et moyens permettant de prendre en considération la place et le rôle des pays émergents dans le système international. D'autre part, la seconde exigence concerne la doctrine juridique qui sera très certainement de plus en plus appelée à analyser le développement du droit international à l'aune de l'influence des pays émergents<sup>6</sup>.

En ce sens, cette nouvelle livraison de *L'Observateur des Nations Unies* propose une série d'éclairages relatifs à l'étude juridique de l'action internationale des pays émergents.

---

<sup>2</sup> Voir not. S. DELANNOY, *Géopolitique des pays émergents. Ils changent le monde*, Paris, PUF, 2012, 256 p ; C. JAFFRELOT (dir.), *L'enjeu mondial : les pays émergents*, Paris, Les Presses de Sciences Po, coll. Annales, 2008, 381 p. ; J. VERCUEIL, *Les pays émergents : Brésil, Russie, Inde, Chine : mutations économiques et nouveaux défis*, Paris, Bréal, 2012, 3<sup>ème</sup> éd., 232 p.

<sup>3</sup> Voir seulement à notre connaissance en langue française, P.B. CASELLA, *BRICS : Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud – À l'heure d'un nouvel ordre juridique international*, Paris, Pedone, 2011, 208 p.

<sup>4</sup> A. VAN AGTMAEL, *The Emerging Markets Century: How a New Breed of World-Class Companies Is Overtaking the World*, New York, Free Press, 2007, pp. 4-5.

<sup>5</sup> J. O'NEILL, "Building Better Global Economics BRICS", *Goldman Sachs' Global Economics Paper*, n° 66, November 30, 2001, 16 p. Une classification minimale des pays émergents devrait très certainement comprendre la plupart des États non encore pleinement "développés" du G-20, not. le Mexique et la Turquie.

<sup>6</sup> Sur le rôle de la doctrine en la matière voir not. A. ORAISON, "Le rôle de la doctrine académique dans l'ordonnement juridique international contemporain", *RRJ*, 2000-1, XXV-82, pp. 285-302.

Les contributions de Zani MAMOUD et d'Antal BERKES sur lesquelles s'ouvre ce numéro sont consacrées aux stratégies des principaux pays émergents dans la définition d'un nouvel ordre international et à leur politique en matière de reconnaissance d'État ou de gouvernement. Elles s'efforcent d'apporter des éléments de réflexion sur la place des pays émergents dans un ordre international résolument multipolaire et en quête d'institutions multilatérales renouvelées<sup>7</sup>.

Dans la recherche d'une consécration éventuelle d'une sous-catégorie des "pays émergents" au sein de la catégorie juridique existante des *pays en développement* en droit international économique, les contributions de Volodymyr MATENCHUK, Julien CAZALA et Marie GUIMEZANES proposent des approches très stimulantes sur le statut des pays émergents au sein de l'Organisation mondiale du commerce, mais également sur leurs stratégies au sein de l'Organe de règlement des différends de cette organisation et leur contribution grandissante à l'aide internationale au développement.

Dans les domaines tout à fait primordiaux de la protection de l'environnement et de la gestion des ressources énergétiques de la planète, les contributions de Thomas DELEUIL, Anne-Sophie TABAU, Marion LEMOINE, Julien DELLAUX, Gabriela GARCIA BATISTA LIMA, Abdoulaye M.A. WAHAB et Denise TEIXEIRA DE OLIVERA livrent des analyses consacrées à la position des pays émergents dans le cadre de la plupart des questions actuellement en discussion sur la scène internationale : lutte contre les changements climatiques, gestion des forêts tropicales et des terres, exploitation des ressources pétrolières.

Le volet thématique de ce numéro s'achève enfin sur les articles de Symeon KARAGIANNIS, Louis FERIÉL, Valerio DE OLIVERA MAZZUOLI, Natália DA SILVA GONÇALVES et Marcelo Dias VARELLA. Ces auteurs nous exposent ici des réflexions sur la question de la protection des droits fondamentaux et la promotion de l'État de droit au sein des grands pays émergents avec notamment une analyse du système interaméricain de protection des droits de l'homme.

Dans la tradition des numéros précédents, la dernière partie de ce volume est consacrée à deux points d'appui rédigés par le Sayeman BULA-BULA et Adam Abdou HASSAN. Sont traités respectivement les questions de l'application de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer sur la côte atlantique africaine et le traité sur le commerce des armes (TCA) adopté le 2 avril 2013 par l'Assemblée générale des Nations Unies et ouvert à la signature des États à compter du 3 juin 2013<sup>8</sup>.

Le lecteur trouvera enfin les commentaires de Tiphaine DEMARIA, Fabien GRECH et Coralie JAQUET dans une chronique reprenant les principaux arrêts rendus par la Cour internationale de Justice en 2012.

L'équipe de l'AFNU – Aix-en-Provence vous souhaite une bonne lecture.

**Nicolas PRADEL**  
*Responsable du volume*

<sup>7</sup> Voir not. sur ce point Ph. MOREAU-DEFARGES, "Le multilatéralisme et la fin de l'Histoire", *Politique étrangère*, 2004, vol. 69, n° 3, pp. 575-585.

<sup>8</sup> Article 21 (1) du traité sur le commerce des armes, reproduit dans A/CONF.217/2013/L.3.

# L'OBSERVATEUR DES NATIONS UNIES

---

## TABLE DES MATIÈRES

## TABLE OF CONTENTS

- **Éditorial : Pays émergents et droit international : l'enjeu de l'adaptation**  
Nicolas PRADEL..... p. 1

### I - PAYS ÉMERGENTS, ORDRE MULTIPOLAIRE ET MULTILATÉRALISME

- **Les BRICS et le nouvel ordre international**  
Zani MAMOUD..... p. 7
- **Les pays émergents et les "nouveau-nés" de la communauté internationale : vers une approche convergente en matière du droit à l'autodétermination**  
Antal BERKES..... p. 15

### II. COMMERCE INTERNATIONAL ET AIDE AU DÉVELOPPEMENT

- **Une recherche de la sous-catégorie de "pays émergents" en droit de l'OMC : d'une idée à sa réalisation ?**  
Volodymyr MATENCHUK..... p. 45
- **L'utilisation du système de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce par les BRICS**  
Julien CAZALA..... p. 69
- **La difficile maturation des pays émergents en matière d'aide au développement : quel impact sur l'élaboration des normes internationales en matière d'efficacité de l'aide ?**  
Marie GUIMEZANES..... p. 89

### III. ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT

- **Emerging Countries in Multilateral Environmental Agreements**  
Thomas DELEUIL..... p. 115
- **Willing Power, Fearing Responsibilities: BASIC in the Climate Negotiations**  
Anne-Sophie TABAU et Marion LEMOINE..... p. 125
- **Les négociations sur la REDD+ : quel rôle pour les pays émergents ?**  
Julien DELLAUX..... p. 143
- **L'internationalisation des réseaux de gouvernance : l'exemple des règles d'utilisation des terres en Inde, au Brésil et en Chine**  
Gabriela GARCIA BATISTA LIMA..... p. 165
- **Intégration sud-américaine et pays émergents : les bassins de la Plata et de l'Amazone**  
Abdoulaye Moussa Abdoul WAHAB..... p. 187
- **Les effets internationaux des normes juridiques sur l'exploitation et la régulation du pétrole au Brésil : indépendance énergétique, souveraineté et enjeux internationaux**  
Denise TEIXEIRA DE OLIVEIRA..... p. 205

#### IV. DROITS DE L'HOMME ET ÉTAT DE DROIT

- **Les pays émergents face aux droits de l'homme : le cas des Brics**  
Symeon KARAGIANNIS..... p. 227
- **L'influence des Nations Unies sur la construction d'un état de droit en Chine et en Russie**  
Louis FERIEL..... p. 271
- **Greening the Inter-American Human Rights System**  
Valerio DE OLIVEIRA MAZZUOLI et Gustavo DE FARIA MOREIRA TEIXEIRA..... p. 299
- **L'effectivité des mesures provisoires élaborées par la Cour interaméricaine des droits de l'homme : le cas du système carcéral brésilien**  
Natália DA SILVA GONÇALVES et Marcelo DIAS VARELLA..... p. 315

#### V. POINTS D'APPUI

- **Perspectives pour le règlement des délimitations du plateau continental sur la côte atlantique africaine**  
Sayeman BULA-BULA..... p. 339
- **Le traité sur le commerce des armes : un moyen de prévention de la violation des droits de l'homme ?**  
Adam Abdou HASSAN..... p. 373

#### VI. CHRONIQUE DE JURISPRUDENCE INTERNATIONALE

- **La Cour internationale de Justice et le droit international de la réparation : remarques en marge de l'arrêt *Ahmadou Sadio Diallo (République de Guinée c. République démocratique du Congo)* du 19 juin 2012**  
Tiphaine DEMARIA..... p. 397
- **L'arrêt de la Cour internationale de Justice du 19 novembre 2012 dans l'affaire du *Différend territorial et maritime (Nicaragua c. Colombie)***  
Fabien GRECH..... p. 413
- **L'arrêt de la Cour internationale de Justice du 20 juillet 2012 dans l'affaire des *questions concernant l'obligation de poursuivre ou d'extrader (Belgique c. Sénégal)***  
Coralie JAQUET..... p. 441

Pour plus d'informations sur ce numéro [cliquez ici](#).



## *Revue semestrielle : L'Observateur des Nations Unies*

### *À paraître*

#### **Volume 34, 2013-1 (parution novembre 2013)**

La nature

### *Volumes parus*

#### **Volume 33, 2012-2 (juin 2013)**

Les pays émergents et le droit international au XXI<sup>e</sup> siècle

#### **Volume 32, 2012-1**

Dix ans de fonctionnement de la Cour pénale internationale: Quel bilan ?

#### **Volume 31, 2011-2**

Le droit global

#### **Volume 30, 2011-1**

Le formalisme juridique dans le droit international du XXI<sup>ème</sup> siècle

#### **Volume 29, 2010-2**

Le secret

#### **Volume 28, 2010-1**

Quelle place pour la victime en droit international ?

#### **Volume 27, 2009-2**

La bonne administration de la Justice internationale

#### **Volume 26, 2009-1**

La protection des espaces

#### **Volume 25, 2008-2**

Volume spécial : 60 ans de la Déclaration universelles des droits de l'homme

#### **Volume 24, 2008-1**

Dossier spécial : Le continent américain et le droit international

#### **Volume 23, 2007-2**

Dossier spécial : Le multiculturalisme

#### **Volume 22, 2007-1**

Dossier spécial : Le risque

#### **Numéro 20/21, 2006**

Numéro double spécial : 60<sup>ème</sup> anniversaire de l'ONU

#### **Numéro 19, automne-hiver 2005**

Dossier spécial : Israël et le Moyen-Orient

#### **Numéro 18, printemps-été 2005**

Dossier spécial : La non-prolifération nucléaire et balistique, classicisme ou rénovation ?

#### **Numéro 17, automne-hiver 2004**

Dossier spécial : Les nouveaux droits de l'homme

#### **Numéro 16, printemps-été 2004**

Dossier spécial : Le Droit de la mer, en l'honneur du Professeur Claude IMPERIALI

#### **Numéro 15, automne-hiver 2003**

Dossier spécial : L'Asie, redécouverte d'un continent

#### **Numéro 14, printemps-été 2003**

Dossier spécial : Quels moyens pour une paix et une sécurité internationales ?

#### **Numéro 13, automne-hiver 2002**

Dossier spécial : Maîtriser la mondialisation

**Numéro 12, printemps-été 2002**

Dossier spécial : Aspects de l'actualité du droit de l'Organisation Mondiale du Commerce

**Numéro 11, automne-hiver 2001**

Dossier spécial : La protection de l'environnement. Développements conventionnels récents

**Numéro 10, printemps-été 2001**

Dossier spécial : Aspects récents du droit et de l'assistance humanitaires

**Numéro 9, automne-hiver 2000**

Dossier spécial : L'Afrique - Volume II (aspects paix, sécurité, justice)

**Numéro 8, printemps-été 2000**

Dossier spécial : L'Afrique - Volume I (l'Afrique et le monde)

**Numéro 7, automne-hiver 1999**

Dossier spécial : Les mutations de la société internationale. Illustrations

**Numéro 6, printemps-été 1999**

Dossier spécial : L'ONU et la lutte contre la criminalité

**Numéro 5, automne-hiver 1998**

Dossier spécial : Limites et évolutions de l'action de l'ONU. Partie 2 : Aspects opérationnels

**Numéro 4, printemps-été 1998**

Dossier spécial : Limites et évolutions de l'action de l'ONU. Partie 1 : Aspects financiers

**Numéro 3, automne-hiver 1997**

Dossier spécial : La protection des minorités

**Numéro 2, printemps-été 1997**

Dossier spécial : La question nucléaire à la lumière du droit

**Numéro 1, automne-hiver 1996**

Dossier spécial : Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie